



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/51/56*
21 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 118 de l'ordre du jour

CALENDRIER DES CONFÉRENCES

Accès au système à disques optiques

Rapport du Secrétaire général

1. Au paragraphe 4 de la section C de sa résolution 51/211 du 18 décembre 1996, relative au calendrier des conférences, l'Assemblée générale a très instamment prié le Secrétaire général de présenter à la Cinquième Commission, à titre prioritaire, lors de la première partie de la reprise de sa cinquante et unième session, conformément au paragraphe 3 de sa résolution 50/206 D du 23 décembre 1995, des propositions sur les moyens qui permettraient aux pays en développement d'accéder plus facilement au système à disques optiques dans les six langues officielles, compte tenu des économies qui pourraient résulter de la réduction des dépenses de reproduction et de distribution.

2. Depuis la création du système à disques optiques, en 1993, le nombre des utilisateurs de ce système a connu une progression exponentielle, d'abord dans les missions permanentes et d'observation auprès de l'ONU, au Siège, puis dans les administrations centrales des différents pays. À la fin de 1996, on comptait 2 300 utilisateurs partout dans le monde, tous les États Membres ayant accès au système. C'est ainsi que peuvent être consultés en ligne, sept jours sur sept :

a) Toute la documentation des organes délibérants de l'ONU depuis 1993, dans toutes les langues officielles;

b) Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle depuis 1946;

c) Un certain nombre de documents officiels des quatre organes principaux susmentionnés depuis 1946;

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

d) Les textes administratifs du Secrétariat.

3. Depuis novembre 1996, les utilisateurs d'Internet peuvent accéder au système à disques optiques, suite au raccordement de celui-ci au serveur Web du Siège. Depuis le 30 juin 1997, toutes les missions permanentes sont raccordées au réseau Internet et peuvent, par ce biais, consulter les documents stockés sur le système à disques optiques, tant pour leurs propres besoins que pour la transmission électronique vers leurs administrations centrales. Un mot de passe est nécessaire pour accéder au réseau; il en sera attribué un à toute mission et toute administration nationale qui en fera la demande (voir annexe)

4. Il est prévu de mettre en service un second serveur Web à New York et des perfectionnements sont actuellement apportés au logiciel de consultation afin que l'interface utilisateur soit plus facile à manier. Une formation à l'utilisation du système à disques optiques est disponible tant en ligne que directement auprès des utilisateurs.

5. La capacité actuelle du système a permis d'atteindre deux objectifs principaux, à savoir disposer d'un moyen plus économique et plus sûr de stockage des documents et réduire la production de documents sur papier.

6. Le fait que les documents sur disque optique peuvent être imprimés en un nombre limité d'exemplaires pour répondre à des besoins imprévus a permis de réduire de moitié les stocks de documents sur papier conservés dans les réserves du Siège. L'accès au système à l'intérieur du Secrétariat a par ailleurs permis de réduire notablement la distribution interne des documents.

7. De par cette rationalisation de la production des documents sur papier, pour les stocks et pour la distribution interne, le nombre de pages imprimées à New York en 1996 était en baisse de 13 % par rapport à 1995 et des réductions tant d'effectifs que de dépenses de fournitures ont été possibles.

8. La Section de la distribution du Bureau des services de conférence et services d'appui a effectué dernièrement une enquête auprès des missions permanentes et missions d'observation à New York afin de déterminer l'ampleur des besoins en documents sur papier à présent que les documents sont disponibles électroniquement sur le système à disques optiques. Sur la base d'un taux de réponse de 55 %, cette enquête fait apparaître une réduction globale de 14 % du nombre d'exemplaires que les missions souhaitent recevoir dès parution, ce qui correspond à une réduction de 5,2 % du nombre total d'exemplaires des documents des organes délibérants qu'il faut imprimer.

9. Il convient peut-être de noter que les réponses des missions permanentes étaient très différentes d'une mission à l'autre. À titre d'exemple, deux grands destinataires de documents ont demandé une réduction de 26 % et 33 %, respectivement, du nombre d'exemplaires qui leur sont fournis, tandis qu'un troisième n'a en rien modifié sa commande.

10. Par ailleurs, le fait que les documents soient disponibles sur le système à disques optiques et accessibles par Internet n'a pas eu d'effets perceptibles sur le nombre d'exemplaires que les délégations demandent dans les salles de conférence et aux guichets de distribution des documents du Siège.

11. En menant ce travail de rationalisation des tirages sur papier, des stocks et des schémas de distribution, le Secrétariat a bien pris soin d'observer le principe énoncé au paragraphe 3 de la section C de la résolution 51/211, dans lequel l'Assemblée générale a décidé que, sauf avis contraire de sa part, le recours à des techniques comme le système à disques optiques et Internet ne remplacera pas la documentation traditionnelle.

12. À l'heure actuelle, l'accès au système à disques optiques est gratuit. Les utilisateurs du système sont exclusivement des entités gouvernementales ou intergouvernementales. En théorie, cet accès pourrait être étendu à de nombreuses autres entités gouvernementales, et le Secrétariat encourage en fait tous les États Membres à tirer parti des possibilités d'accès au système. Dans la pratique, l'accessibilité dépend de quatre grands facteurs :

a) Infrastructure. L'accès au système à disques optiques est possible soit par Internet soit, directement, par les lignes téléphoniques spéciales d'un réseau numérique à intégration de services (RNIS). Dans les deux cas, il faut une infrastructure suffisamment développée pour accueillir des systèmes de communication garantissant un accès continu et régulier;

b) Disponibilité et coût du matériel et du logiciel. Contrairement aux affirmations selon lesquelles Internet est gratuit, tel n'est pas le cas. Le matériel, le logiciel, la mémoire et les réseaux coûtent cher. Même lorsque l'infrastructure de communication appropriée existe, l'accès gouvernemental dans le pays ne va pas sans coûts commerciaux;

c) Capacité du système. Qui dit augmentation du nombre d'utilisateurs du système dit augmentation de la capacité matérielle et logicielle requise au sein du Secrétariat. Sinon, les délais de connexion risquent d'être insupportablement longs ou la connexion devient à certains moments impossible. L'Organisation pourrait accroître sa capacité pour desservir un grand nombre d'utilisateurs, mais cela nécessiterait de nouvelles dépenses d'équipement qui ne seraient pas nécessairement compensées par des économies sur les autres formes de production ou de distribution des documents;

d) Appui au système. À l'heure actuelle, le personnel et les entreprises extérieures qui assurent l'appui au système et aux utilisateurs sont pleinement occupés. Bien qu'il n'y ait pas de lien direct entre le nombre des utilisateurs et celui des agents d'appui nécessaires, en ce sens qu'il est possible de desservir plus d'utilisateurs avec les agents existants, il arriverait nécessairement un moment où l'expansion du système nécessiterait plus de personnel d'appui. Or, il ne serait pas réaliste de compter sur les fonds que dégagerait la diminution de la reproduction et de la distribution des documents pour financer ces effectifs supplémentaires.

13. La technologie des CD-ROM serait un moyen complémentaire très économique de distribution de l'ensemble de la base de données du système à disques optiques aux utilisateurs intéressés partout dans le monde. Le Secrétariat s'est doté des moyens de produire des CD-ROM directement à partir du système à disques optiques et les premiers prototypes de CD-ROM devraient paraître en 1997. Ces CD-ROM auront une interface de recherche et de récupération de l'information identique à celle du système à disques optiques sur Internet. Les utilisateurs

pourront donc choisir l'un ou l'autre de ces modes d'accès à la documentation de l'ONU sans avoir à apprendre de nouvelles fonctions ou procédures.

14. L'on est actuellement en train d'élaborer une politique générale à l'égard du développement du système à disques optiques. Ce travail s'insère dans la stratégie visant à poser les bases de "l'ONU à l'ère de l'information" que le Secrétaire général a annoncée dans son rapport intitulé "Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes" (A/51/950, par. 244 à 247). La mise en place et le développement du système à disques optiques et l'utilisation d'Internet pour offrir un accès électronique aux documents et au site Web de l'ONU constituent la base sur laquelle devrait s'édifier un système permettant d'offrir à un public beaucoup plus large dans tous les États Membres une information de meilleure qualité, à un moindre coût unitaire.

15. Pour élaborer une politique spécifique concernant le système à disques optiques, le Secrétaire général sera guidé par un double objectif : efficacité accrue dans la diffusion de l'information et maintien de l'équilibre le plus judicieux entre les services de documentation sur supports électroniques et sur papier. La combinaison appropriée qu'il faudra trouver doit, d'abord, donner aux États Membres les moyens de participer efficacement, et dans la langue officielle de leur choix, aux travaux des organes intergouvernementaux et, en second lieu, pourvoir aux besoins des groupes qui, dans tous les pays, ont toujours été des destinataires de l'information sur l'Organisation et sur ses activités, en particulier les organisations non gouvernementales, la presse, les bibliothèques et les établissements d'enseignement et de recherche.

16. Dans cette perspective, le Secrétaire général souhaiterait connaître les vues des États Membres et des autres utilisateurs actuels et futurs du système. Il appartient à l'Assemblée générale de fournir des normes et des directives à cet égard, et des propositions techniques et financières lui seront, le cas échéant, présentées pour examen.

ANNEXE

Liste des États auxquels a été attribué, sur leur demande, un mot de passe leur donnant accès au système à disques optiques^a

Afrique du Sud	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Algérie	
Allemagne	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Antigua-et-Barbuda	
Arabie saoudite	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Argentine	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Arménie	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Australie	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Autriche	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Bangladesh	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Barbade	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Belgique	
Botswana	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Brunéi Darussalam	
Bulgarie	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Burkina Faso	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Canada	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Cap-Vert	
Chili	
Colombie	
Croatie	
Cuba	(Y compris Ministère des affaires étrangères)

^a Toutes les missions permanentes sont raccordées au système à disques optiques via Internet.

Djibouti

Égypte (Y compris Ministère des affaires étrangères)

El Salvador (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Émirats arabes unis

Équateur (Y compris Ministère des affaires étrangères)

États-Unis (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Éthiopie (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Ex-République yougoslave
de Macédoine

Fédération de Russie (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Finlande (Y compris Ministère des affaires étrangères)

France

Ghana

Grèce (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Guatemala

Haïti

Hongrie (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Îles Salomon

Inde (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Indonésie (Genève) (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Iran (République Islamique d') (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Irlande (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Israël

Italie (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Jamaïque

Japon

Jordanie (Y compris Ministère des affaires étrangères)

/...

Kazakhstan

Kenya

Kirghizistan (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Lesotho

Lettonie (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Liban (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Liechtenstein

Lituanie (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Luxembourg (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Malaisie

Malawi (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Maldives (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Malte

Maroc (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Maurice

Mexique (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Myanmar

Mongolie (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Namibie

Népal

Nicaragua

Nigéria

Norvège (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Nouvelle-Zélande (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Ouzbékistan

Pakistan (Y compris Ministère des affaires étrangères)

Panama	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Paraguay	
Pays-Bas	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Pérou	
Philippines	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Pologne	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Portugal	
Qatar	
République démocratique du Congo	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
République de Moldova	
République populaire démocratique lao	
République tchèque	
République-Unie de Tanzanie	
Roumanie	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Rwanda	
Saint-Marin	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Singapour	
Slovaquie	
Suède	
Suisse	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Suriname	
Swaziland	(Y compris Ministère des affaires étrangères)
Thaïlande	

Togo

Trinité-et-Tobago

(Y compris Ministère des affaires étrangères)

Turquie

Ukraine

(Y compris Ministère des affaires étrangères)

Venezuela

Yémen

Yougoslavie

(Y compris Ministère des affaires étrangères)
